

Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2023

Ce budget 2023 est construit à partir des options définies et débattues lors de la séance du 17 février dernier consacrée à l'examen des orientations budgétaires 2023 de la collectivité.

Le Budget Primitif 2023 est le premier budget répondant à la norme comptable M57 en remplacement de l'instruction comptable M52. Le Département du Gers s'est conformé à cette obligation réglementaire avec une anticipation d'un an. Les budgets annexes gérés en comptabilité M4 sont maintenus dans cette nomenclature conformément à la réglementation.

Les résultats prévisionnels de la clôture comptable 2022 sont inscrits, par anticipation sur le vote du compte administratif, dès le budget primitif, sur chacun des budgets. L'affectation de ces résultats sera définitivement validée après le vote du compte administratif, telle que le prévoit la réglementation. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, après couverture du déficit d'investissement, s'établit à 18,926M€, tous budgets confondus.

Cette année 2023 commence dans un environnement économique fortement conditionné par les effets de la crise économique et sociale ainsi que par de forts aléas sur les recettes. Les ressources des Départements sont basées sur des flux économiques confirmant la forte sensibilité des finances départementales à la conjoncture économique avec le produit des Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières à titre Onéreux (DMTO) et maintenant la TVA en remplacement de la CVAE. La perception de ces recettes présente un facteur de risque élevé en cas de crise majeure.

De plus, l'inflation se diffuse de plus en plus largement dans l'économie impactant la politique d'achat et les dépenses d'énergie qui pèsent très fortement sur le budget départemental.

Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêt se poursuit de manière sensible et régulière. La charge de la dette départementale s'en trouvera augmentée.

A l'heure d'une crise démocratique qui se manifeste à chaque élection, le rôle de l'action publique départementale et notre attachement aux solidarités humaines et territoriales sont réaffirmés avec force dans ce budget primitif.

Parmi les priorités de ce budget 2023 qui s'établit à 344M€, en éléments réels, on peut citer :

- **Un niveau d'investissement 2023 en Crédits de Paiement soutenu, soit 37,5M€ (hors dette) pour redresser l'économie locale et investir pour l'avenir du territoire.** Au-delà de ses missions prioritaires notamment dans les domaines des routes et des collèges, le Département soutient les enjeux autour des énergies renouvelables, de l'eau, des mobilités et du numérique. La rénovation énergétique et thermique du patrimoine bâti est donc une priorité de la collectivité en lien avec ses principaux partenaires. La question énergétique est aussi investie par le Département par sa participation au capital de la Société d'Economie Mixte dans le domaine des énergies renouvelables (SEM Enr) qui verra le jour dans le courant de l'année 2023 en partenariat avec le syndicat d'énergie.

- **Une stabilisation du stock de dette à 121,9M€ en inscrivant un emprunt d'équilibre 2023 équivalent au remboursement en capital de la dette, soit 15,2M€.**

- Le rôle confirmé de chef de file en matière de solidarité en apportant un soutien indéfectible aux publics fragiles.** Le schéma des solidarités présenté en 2023 porte l'expression des ambitions du Département en matière de politique sociale. Ainsi, le budget 2023 de l'action sociale avoisinera les 146,8 millions d'euros.

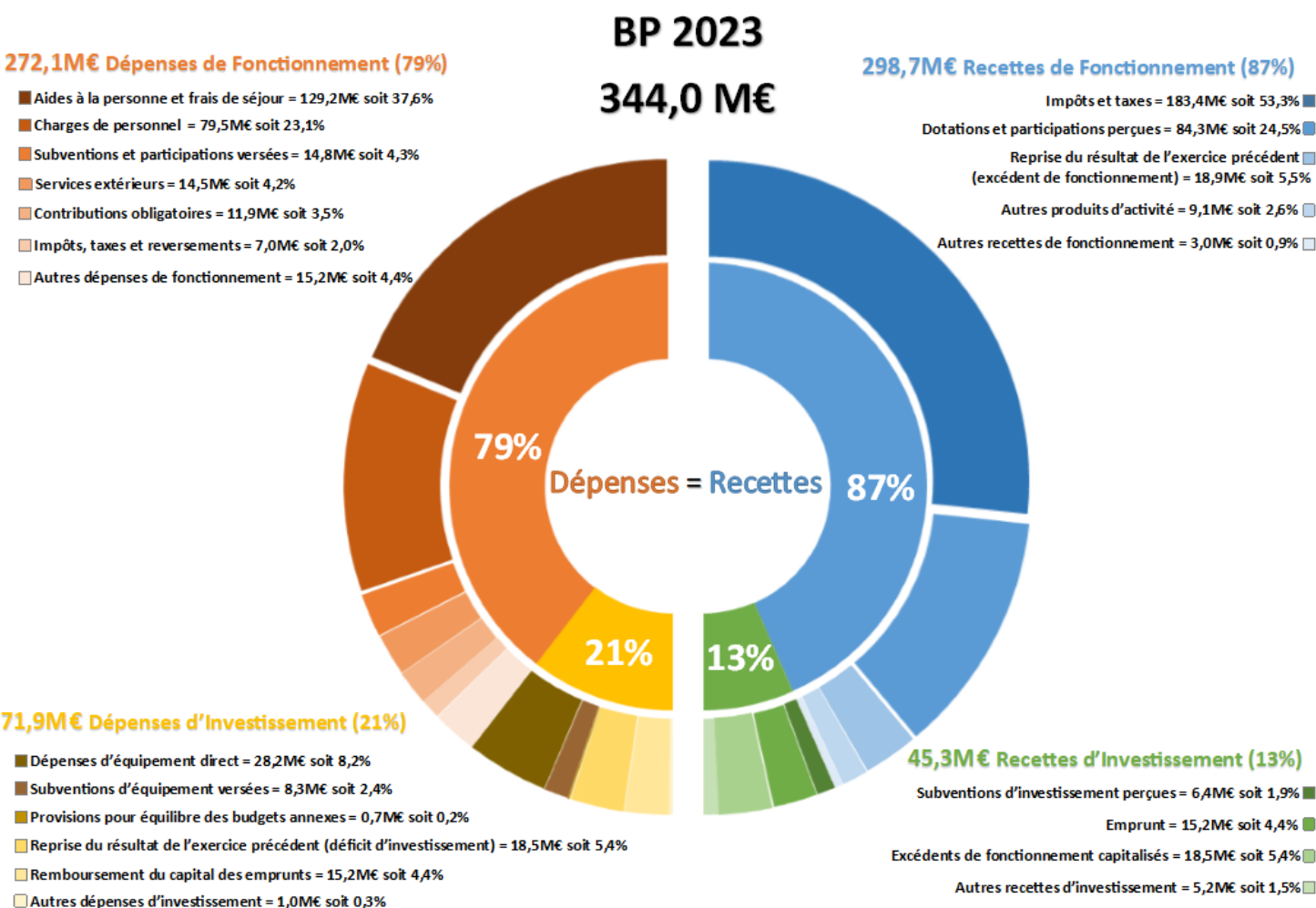
- Le Département poursuit aussi son plan de développement des centres de santé au bénéfice des Gersois pour lutter contre la désertification rurale.** Le budget annexe du centre de santé est équilibré, en éléments réels, à la somme de 3,090M€.

- Le développement de la participation citoyenne et de l'ingénierie associative** sont également des marqueurs forts de l'action départementale en 2023.

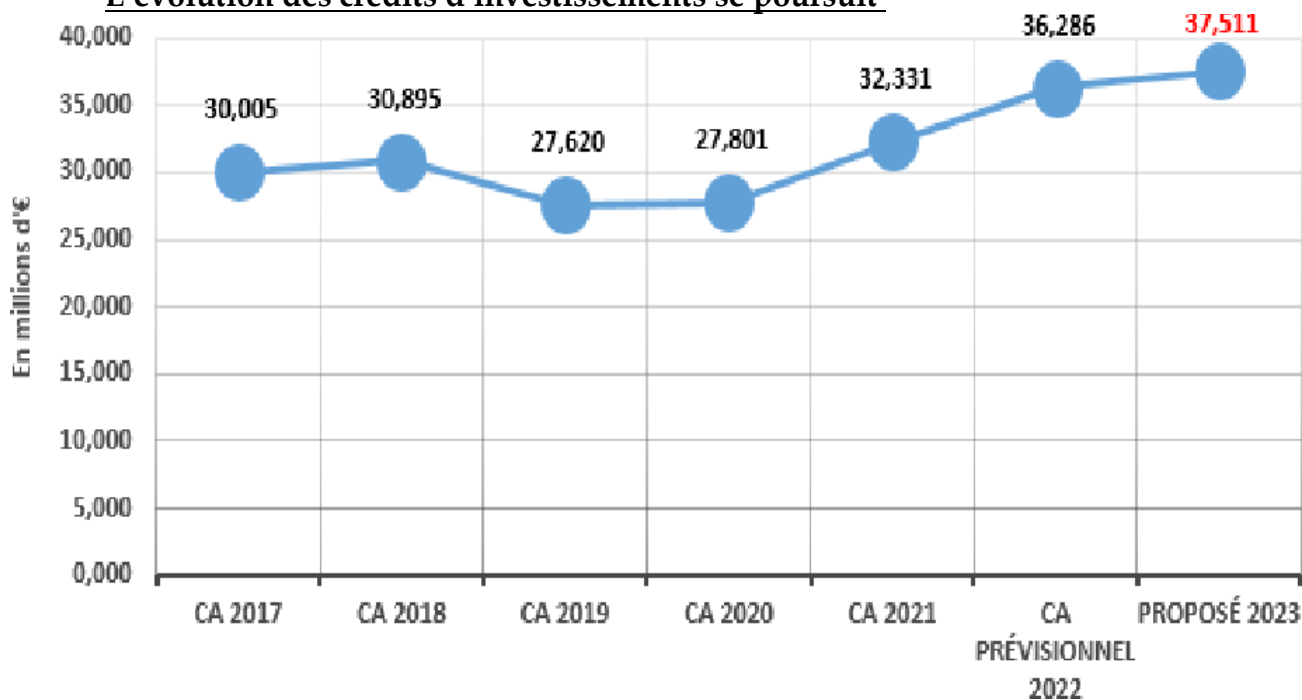
- Le Département conforte également sa politique en faveur d'une alimentation de qualité dans les restaurants scolaires de ses collègues.**

- La préparation budgétaire 2023 va également dans le sens d'une recherche constante d'efficacité et d'optimisation budgétaire,** pour maintenir la santé financière de la collectivité par des mesures d'encadrement de la dépense de fonctionnement.

La structure du budget 2023 se présente ainsi qu'il suit :



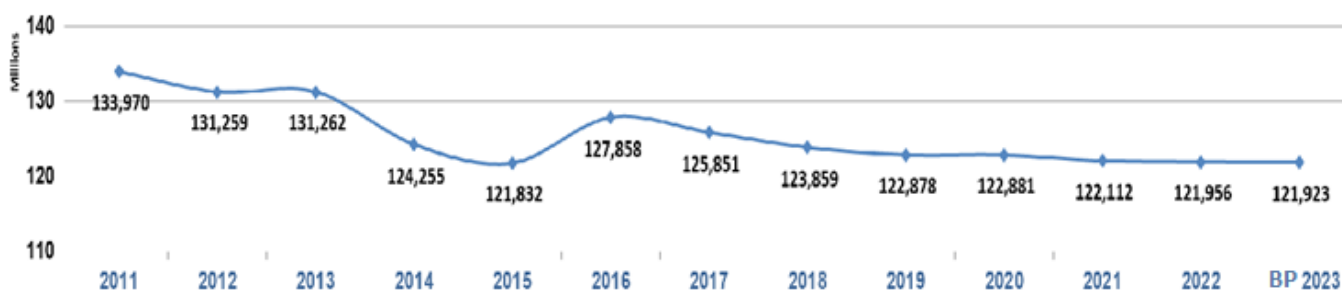
L'évolution des crédits d'investissements se poursuit



Au titre des Autorisations de Programme (AP) qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget 2023 avoisine les +50,998M€ (AP nouvelles et ajustement des AP antérieures compris).

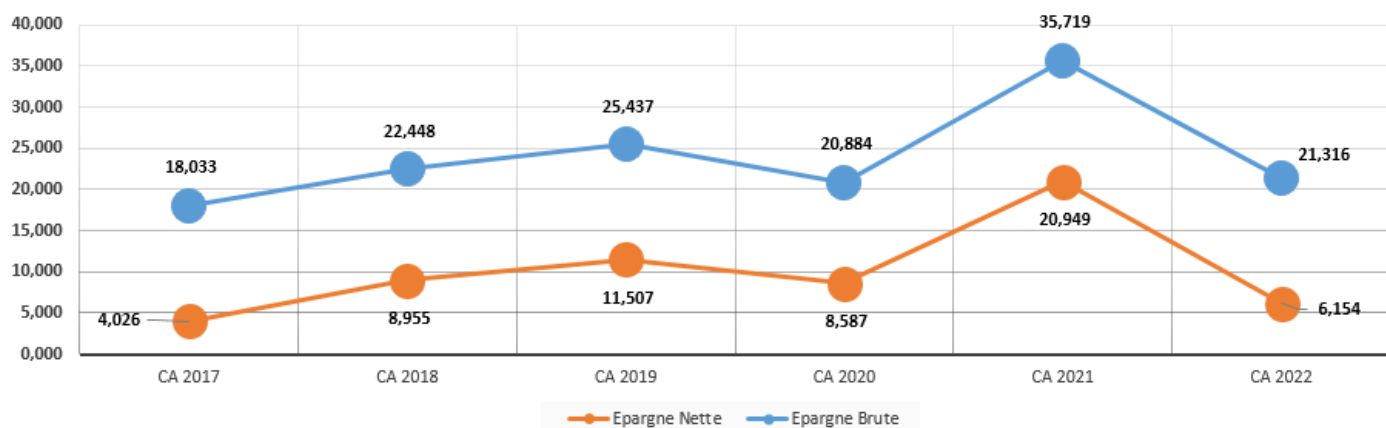
Ainsi, le stock des Autorisations de Programme en cours sera porté à 159,461 millions d'euros. Sur ce stock, 96,974M€ concernent la direction des déplacements et des infrastructures.

Le niveau d'endettement de la collectivité est stabilisé



L'épargne brute diminue conséquence d'un effet ciseau marqué

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est le solde de liquidités dégagé par la section de fonctionnement. Son niveau témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement et de la capacité à se désendetter et/ou à investir. En 2022, sous l'effet de ciseaux structurel découlant de la stagnation des dotations de l'Etat et de la progression des dépenses de fonctionnement dont notamment d'action sociale et de personnel, la capacité d'autofinancement de la collectivité s'est dégradée. Le niveau de l'épargne brute (tous budgets confondus) est estimé à 21,316M€ au compte administratif prévisionnel 2022 contre 35,719M€ en 2021. Cette diminution des capacités d'autofinancement devrait se poursuivre en 2023 avec les effets de la crise économique et sociale. La rigueur budgétaire demeurera donc au cœur de nos préoccupations.



Il est à noter que sans la mise en réserve de 8M€ au titre des Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières, l'épargne brute aurait été de 29,3M€; la mise en réserve constitue un autofinancement mobilisable en fonction des besoins notamment en cas de forte baisse des DMTO.

La capacité de désendettement de la collectivité s'élève à 5,7 années sous l'effet de la diminution de l'autofinancement brut.

Tous budgets, en année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité de désendettement : Encours dette/Epargne Brute (Tous budgets)	7,0	5,5	4,8	5,9	3,4	5,7

Les principaux ratios de la collectivité présentés dans la maquette budgétaire sont les suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 301,20€
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 337,22€
Dépenses d'équipement brut / population	127,96€
Encours de dette / population	614,54€
DGF / population	224,44€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29,67%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	103,05%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,57%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	45,96%

Les effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2023 s'établissent à 1652 agents (effectifs pourvus en ETP).

Enfin l'évolution de la population dans le Département du Gers est détaillée dans le graphique suivant:

Evolution de la population du département du Gers populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier N

